

## I - QU'EST-CE QUE LA GESTION DIFFERENCIEE ?

---

### I.A. Contexte et définitions

Dans les collectivités et les municipalités, la décision de mettre en place une gestion différenciée des espaces verts est née de plusieurs constats en termes d'économie et d'écologie :

- L'augmentation des surfaces à entretenir et une diversification des espaces difficiles à supporter économiquement pour les collectivités ;

- Une non prise en compte de l'entretien en amont des projets ;

- Une uniformisation de l'entretien et du fleurissement qui appauvrit la diversité végétale et paysagère ;

- Des préoccupations qui deviennent également environnementales (lutte contre le changement climatique, développement des trames vertes, préservation de la biodiversité...).

La gestion différenciée est ainsi une adaptation de la gestion d'un espace (conception, entretien) selon les caractéristiques du site et selon son environnement vers une meilleure approche économique et écologique des espaces municipaux.

C'est envisager les espaces verts comme un ensemble d'espaces individuels interconnectés et non comme un tout.

La gestion différenciée se manifeste de manière différente pour chaque acteur concerné :

**Pour les services techniques**, elle se retrouve au travers de la mise en place d'outils de gestion communale basés sur des cartographies et un zonage avec attribution de codes d'entretien. Ces outils permettent l'organisation des ressources matérielles et humaines, l'élaboration d'un planning annuel des tâches, ainsi que la création d'indicateurs de suivi pertinents).

**Pour les élus**, il s'agit de la déclinaison locale des grandes tendances nationales affirmées dans le Grenelle de l'Environnement et dans les démarches de développement durable. Cette démarche demande des prises de décision modifiant parfois les fonctionnements établis. Elle est exigeante pour les élus qui doivent soutenir les innovations et les changements induits, auprès des équipes municipales comme auprès de leurs administrés.

**Pour les habitants**, dans un premier temps, elle prend la forme d'actions de sensibilisation aux nouveaux usages, à la découverte du patrimoine naturel et culturel des lieux. Elle demande des allers-retours et des échanges avec les services pour ajuster la gestion aux usages. Puis, une fois la mise en place avancée, elle se traduit par la modification et l'affirmation des ambiances et des caractéristiques du site, menant vers un environnement plus sain.

## I.B. Les enjeux

La gestion différenciée des espaces verts et naturels publics s'inscrit dans les principes du développement durable. Cette gestion, découlant d'une politique communale, permet de répondre à des enjeux multiples.

### **I.B.1 Les enjeux sociaux et sociétaux**

Etant une opportunité d'organiser le tissu urbain dans une logique d'assimilation de la densification urbaine, les espaces ouverts peuvent devenir des lieux de valorisation et offrent ainsi des lieux récréatifs de proximité potentiels au cœur des villes. Cette transformation doit déboucher sur une réappropriation par les habitants et constituer un atout pour l'amélioration du cadre de vie.

Les espaces verts publics créent des opportunités de contact entre des personnes de milieux sociaux variés. Ces interactions sont autant de moyens de participer à la vie de la communauté, et sont facilitées par des espaces de nature de proximité accessibles et connectés à leur environnement urbain.

Les espaces de nature contribuent également à la santé des habitants où leur accessibilité réduit le stress, favorise l'activité physique et améliore le cadre de vie et l'état de santé ressenti.

Ces espaces sont des supports, des vitrines de sensibilisation et d'éducation à l'environnement pour le grand public. La gestion différenciée doit répondre à un besoin de réapprentissage de notions oubliées (connaissance du sol et fonctionnement agronomique, besoins des plantes...). De plus, adopter des modes de gestion différenciés doit permettre de concilier conservation, valorisation du patrimoine historique et naturel de la commune (arbres têtards, espèces régionales...).

Si par la mise en place de modes de gestion adaptés, les espaces publics peuvent devenir un support d'éducation à l'environnement, ils sont également vecteurs d'un nouveau regard porté sur l'art du jardinage et de nouveaux savoir-faire. Il ne s'agit pas de renier la longue tradition de l'art des jardins horticoles mais d'élargir encore les compétences du jardinier et du paysagiste, « artisans de la nature par excellence ».

### **I.B.2 Les enjeux environnementaux**

Ces enjeux traduisent par la volonté de faire « revenir » la nature en ville. Le concept remis en question est celui d'une gestion horticole homogène et intensive qui a amené notamment :

- Une homogénéisation des espaces de nature entraînant une diminution des populations végétales et animales indigènes ;
- Une destruction des équilibres écologiques ;
- Une perturbation des équilibres écologiques qui peut créer des conditions favorisant une pression parasitaire importante sur une population végétale parfois fragilisée ;
- Une pollution des eaux souterraines par l'usage intensif d'intrants.

- Un appauvrissement biologique et un tassement des sols liés au ramassage des feuilles et déchets végétaux (à nuancer tout de même car ce ramassage permet aussi d'éviter le développement de maladies et de ravageurs) ;
- La consommation excessive de ressources naturelles (tourbe, carburant, bois exotique...).

### **I.B.3 Les enjeux économiques**

Une augmentation parfois considérable des surfaces à entretenir, avec un effectif stable du personnel et la nécessité de rationaliser les coûts (main-d'œuvre, matériels, carburant, fournitures...), oblige les municipalités à revoir leurs pratiques culturelles.

L'objectif, possible par une planification globale d'entretien, est d'affecter du temps et des moyens là où cela est indispensable pour maintenir la valeur d'usage, le confort du public, les fonctionnalités de l'espace vert. En parallèle, on limite ainsi les interventions autant que possible là où on souhaite établir des ambiances plus naturelles, ou là où on peut se permettre une gestion moins intensive dans une perspective de rationalisation des moyens disponibles. Le principe clé est de rompre avec un entretien « classique » habituel en ciblant les interventions.

Des interventions plus ciblées et moins fréquentes permettent d'augmenter les surfaces de nature des espaces concernés, sans pour autant multiplier les fréquences d'interventions des agents techniques.

La gestion différenciée des espaces verts permet par conséquent de :

- réduire les dépenses liées à la réparation pour cause de maladies ou de parasités,
- réduire la fréquence des tontes,
- effectuer des économies d'eau,
- diminuer les déplacements sur des sites moins entretenus,
- réduire la consommation de carburant,
- réduire l'utilisation d'intrants comme les engrais ou les produits phytosanitaires dans un contexte réglementaire et cultural favorable.